



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 07 août 2019

Communiqué de Presse

Etiage 2019 : maintien des mesures de restriction Premières restrictions sur les grands axes

Depuis les précipitations des 26 et 27 juillet, le département n'a connu que quelques ondées très localisées n'apportant que de faibles cumuls de précipitations. Le bénéfice pour les cours d'eau s'est donc déjà estompé.

Dans ces conditions, le comité départemental de gestion de l'eau s'est tenu le 6 août pour examiner, avec les principaux partenaires et gestionnaires de l'eau, les mesures de limitation à mettre en place pour adapter les usages aux impératifs de salubrité et de préservation des milieux aquatiques.

Les conclusions de cette concertation ont conduit le préfet de la Dordogne à adapter les mesures en vigueur depuis le mercredi 2 août en renforçant notamment le niveau de restriction de six cours d'eau :

- **la Vézère**, passe en **alerte** (interdiction de prélèvement agricole = 1 jour par semaine, ou réduction du débit de pompage de 15 %) ;
- **la Dordogne Aval**, passe en **alerte** ;
- **la Pude**, précédemment en alerte passe en **alerte renforcée** (interdiction des prélèvements agricoles = 3,5 jours par semaine) ;
- **la Banège**, passe en **alerte renforcée** ;
- **la Sauvanie**, précédemment en alerte renforcée repasse en **crise** (interdiction totale des prélèvements) ;
- **le Boulou** précédemment en alerte renforcée passe en **crise** ;
- **l'Euclie**, précédemment en alerte renforcée passe en **crise** ;
- **la Bournègue**, passe en **crise**.

Ces évolutions seront applicables à compter du vendredi 9 août à 8h00.

Afin de préserver durablement l'ensemble des ressources en eau, les mesures de restriction relatives aux usages domestiques de l'eau sont quant à elles, maintenues jusqu'au 31 août 2019.

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

La situation est suivie quotidiennement par les services de l'État d'ici au prochain comité de gestion de l'eau qui aura lieu le mardi 20 août prochain à la préfecture de la Dordogne.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
